

A nos partenaires et parties prenantes,

Nanterre, le 21 novembre 2018

Nous reconnaissons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Pacte mondial des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une communication sur le progrès (COP). Cette dernière comprend **une déclaration** réitérant l'adhésion aux principes du Pacte Mondial, **une description** des mesures concrètes mis en place depuis l'adhésion au Pacte ou bien depuis la publication de notre dernière communication, et enfin une **mesure des résultats** obtenus ou escomptés.

Nous avons renouvelé l'évaluation de notre performance RSE sur la plateforme EcoVadis et obtenu un score de 70 en octobre 2018. Nous avons lancé un process d'auto-évaluation supervisé dans le cadre du label Lucie 26000. Nous souhaiterions finaliser cette démarche, qui doit également nous aider à nourrir et préparer notre prochaine COP.

Nous vous prions donc de bien vouloir nous accorder une extension de la période de délai de soumission de 90 jours. Notre prochaine communication sur le progrès sera envoyée sur le site du Pacte Mondial à des fins d'évaluation d'ici au 21 février 2019.

Bien cordialement,



Evelyne Misséri
Responsable Communication interne & RSE